

V Recommandations techniques pour la réalisation d'une analyse paysagère approfondie dans le cadre de l'étude d'impact

V.1 Analyse paysagère de l'étude d'impact

L'étude d'impact doit comporter un volet sur le paysage. Il est vivement recommandé de faire appel à un professionnel (paysagiste concepteur) pour sa réalisation.

L'exploitation d'une carrière doit faire l'objet d'une analyse paysagère permettant de comprendre dans quel paysage se situe le site de carrière et d'imaginer quel sera le paysage pendant et après l'exploitation.

Elle intégrera :

- une analyse de la structuration et des caractéristiques du paysage dans le lequel se situe la carrière (illustrée par des cartes, coupes, photographies, bloc diagramme...);
- une carte des zones de sensibilités visuelles et points vue à enjeux localisés sur une carte. Les points de vue à enjeux concernent les sites sensibles tels que les habitations, les espaces fréquentés par le public (tourisme). Ce sont depuis ces points de vue à enjeux que seront établis des photomontages avant/après, permettant de montrer les évolutions du paysage pendant et suite à l'exploitation ;
- les phasages et paysages intermédiaires durant l'exploitation (quinquénal a minima) décrits et illustrés (plans, coupes, 3D, photos...) mettant en évidence ce qui est requalifié et ce qui va être exploité (défrichement, végétalisation, remise en état progressive, impact visuel...);
- les aspects liés à la logistique (bâtiments, zones de stockage,...) qui peuvent constituer des éléments dégradant pour le paysage s'ils ne sont pas anticipés ;
- la remise en état/projet de paysage en fin d'exploitation ;
- des critères d'évaluation en cours d'exploitation.

V.2 Caractéristiques paysagères :

L'identification, la localisation, la description (carte et photographies localisées) des entités paysagères au sein du périmètre d'étude, de leurs caractéristiques et de leurs sensibilités / enjeux par rapport à l'implantation d'un projet éolien sont attendues.

Il s'agira d'identifier et caractériser les points de vue de qualité depuis l'espace public, et de présenter sur une carte les axes de découverte et les axes de perception du paysage, ainsi que les points de vue identifiés.

V.3 Les lieux patrimoniaux concernés par le projet (Sites, patrimoine culturel) et lieux d'appropriation sociale :

L'identification, la localisation, la caractérisation et l'étude des sensibilités et enjeux par rapport au site d'implantation et au projet (notamment en matière de covisibilité avec et visibilité depuis) à l'échelle du périmètre d'étude sont attendues.

V.4 Enjeux du cadre de vie :

À l'échelle du périmètre d'étude et de manière plus approfondie, la présentation des visibilités depuis les centres de village ou de hameau (axes principaux en direction du site d'implantation, lieux de vie, etc), et depuis leurs franges du village (entrées et sorties) est attendue. L'étude identifie et caractérise notamment les sensibilités des lieux touristiques qui pourraient être impactés ainsi que les itinéraires de découverte.

Les itinéraires routiers empruntés par l'activité de la carrière doivent également être bien identifiés.

V.5 Evaluation des impacts sur le paysage et le cadre de vie : visuels, bruits , poussières

À traiter absolument dans l'étude d'impact, → voir aussi grille « niveaux d'exigence ».

V.6 Projet de paysage :

Le projet de paysage, (état du site à l'issue de l'exploitation) doit être pensé dès l'amont et le début d'exploitation de la carrière. Il doit être pensé avec les acteurs locaux dès la phase amont du projet dans un objectif de favoriser la qualité des paysages pour les générations futures.

Qualité des documents graphiques:

Les cartes : Le dossier doit faire apparaître les différents périmètres d'étude et leur rayon. Les cartes sont légendées, dans des formats suffisamment importants, sur des pages A3 dans une taille adaptée à la bonne compréhension et lisibilité de la thématique traitée.

Les photomontages : Les photomontages sont réalisés avec des photographies récentes (moins de 2 ans avant la date du dépôt du dossier) et de bonne qualité (bonne condition atmosphérique permettant d'apprécier l'arrière-plan et réalisées sans végétation - « feuilles tombées » - au moins pour les points de vue illustrant les impacts sur les principales sensibilités).

Les coupes : elles seront bien localisées sur une carte et réalisées à la bonne échelle .

Plan paysager du projet intégrant notamment, le nivellement, l'identification des milieux naturels et distinct du plan masse technique. Il pourra être accompagné de croquis et de vues avant/après pour les différentes phases d'exploitation de la carrière.